

**Délibération n°2023-073 du 31 mai 2023
Portant sur la convention d'aide financière entre l'association
« Les Ateliers de la Mine » et la CCMCA**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le trente et un mai à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT-DIZIER-LA-TOUR, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 25/05//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 2 Absents : 11	Exprimés : 49	

Présents : MM. GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL *suppléant* PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à SIMON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à RICHIN, LUQUET L à LUQUET A, GALINDO à VERDIER, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SCHMIDT.

Absents : SIMONET B, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Jacques CORDIER

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Vu la délibération n°2019-245 portant sur une convention tripartite d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, la commune de Lavaveix les Mines et l'Association « Les Ateliers de la Mine » ;

Vu cette convention signée le 15/01/2020 et son avenant n°1 signé le 13 janvier 2022 qui fixe la date de fin de la convention au 31/12/2022 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la CCMCA, la commune de Lavaveix-les-Mines et l'Association « Les Ateliers de la Mine » en date du 30 novembre 2022 prorogeant ladite convention jusqu'au 30 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de poursuivre les actions engagées dans le cadre du développement global du site, au travers des objectifs définis dans le cadre de la nouvelle convention tripartite d'objectifs et de moyens, signée entre la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, la commune de Lavaveix-les-Mines et l'association « Les Ateliers de la Mine »,

Considérant qu'en complément de la convention tripartite d'objectifs et de moyens renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026, il convient de renouveler l'aide financière octroyée initialement par la Communauté de communes, dans le cadre du projet de développement du territoire,

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la convention d'aide financière jointe à la présente délibération ;
- VALIDE les modalités de financement proposées ;
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 07 juin 2023
Pour copie conforme, le 07 juin 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

